L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 AVRIL 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 3 AVRIL 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Vincent & Co., au No 257 rue Royale, coin Ursulines, grand stock de marchandises sèches, notions, jouets, etc.

LES

Missions Religieuses Françaises

EN ORIENT.

Nous n'entendons point traiter ici—écrit M. LOUIS DE RIBEYRE, dans le *Mémorial Diplomatique*—la question des missions françaises en Orient au point de vue religieux, qui échappe à notre compétence; mais nous voulons établir, en nous plaçant uniquement dans l'ordre des idées politiques, la haute valeur de ces institutions, qui se recommandent à toute la sollicitude patriotique des pouvoirs publics. Il ne s'agit pas non plus ici d'une affaire de tradition diplomatique : si respectueux que nous soyons des traditions en général, nous estimons qu'elles ne doivent se maintenir que si elles continuent à être en rapport avec les principes et les intérêts du pays; mais précisément nous avons la conviction intime de la persévérante nécessité des missions dans la situation présente; disons plus, nous pensons que plus que jamais, dans l'état des choses en Europe, nous avons l'impérieux devoir d'encourager et de développer l'influence française partout où elle est établie et cherche à s'étendre, surtout lorsque les sacrifices sont minimes eu égard au but qu'il faut atteindre.

Lorsqu'un fait se présente, immuable, permanent à travers tous les siècles de notre histoire et toutes les formes de gouvernements, lorsqu'à l'épreuve il a résisté à l'action du temps et des révolutions, lorsqu'il a été reconnu bon et utile par les hommes d'Etat d'origine et d'opinions diverses, opposées même, il nous paraît incontestable qu'il y a lieu de s'y attacher avec fermeté et de le regarder comme une condition nécessaire de notre politique. Cette règle s'impose de plus en plus lorsqu'on ce qui concerne ce fait, les circonstances ne se sont à aucun degré modifiés. Or tel est, à nos yeux, ce, nous croyons pouvoir le dire, aux yeux de tous ceux qui suivent attentivement la marche de nos affaires extérieures, tel est le fait de nos missions en Orient.

Leur histoire se confond avec celle de notre expansion au dehors depuis que la France, solidement constituée au dedans, a étendu sa force et ses ressources dans les pays lointains, notamment dans ces régions orientales où les populations chrétiennes se sont accoutumées depuis les croisades à qualifier du nom de *franque* la civilisation occidentale elle-même. C'est un honneur et une gloire pour notre pays qu'en la popularité dont son nom et sa puissance ont toujours été et sont encore entourés dans le Levant; notre drapeau y a été et y demeure le symbole vénéré de la protection officielle des Latins et officieuse des communions de différents rites, arméniennes, grecques, maronites, syriennes, chaldéennes, qui se rattachent à l'unité de Rome. Toute une clientèle morale, politique et commerciale se groupe ainsi autour de nous, parle notre langue, propage nos idées, favorise le développement de nos relations industrielles. C'est une sorte de province française qui existe là, disséminée il est vrai sur divers emplacements, mais très vivante et très fidèle, dévouée à notre cause, qui est la sienne; et il ne faudrait pas croire que ce soit là une question de vanité stérile, de gloriole diplomatique; ce sont des sympathies actives qui entourent notre pays dans ces contrées. Ce sont des moyens d'action efficaces qui nous appartiennent soit pour la diffusion de nos intérêts matériels, soit pour l'autorité de notre politique générale si étroitement mêlée aux choses d'Orient et qui trouve un point d'appui solide dans la situation exceptionnelle que ses efforts séculiers lui ont assurée dans ces parages.

C'est ce qu'ont toujours compris les gouvernements qui se sont succédé en France; c'est ce qu'ils ont sauvegardé par la série des Capitulations depuis les premiers traités avec la Porte ottomane jusqu'à celui de 1740, actes protecteurs, sages et féconds que des interprétations, commentaires et confirmations successives ont développés dans la pratique avec tant de fermeté et de prévoyance. La plupart des autres pays en ont profité sans doute (ce qui est d'ailleurs une preuve de plus de leurs avantages), mais c'est à nous que le bénéfice capital en demeure par toute indéfinissable droit de protection des Latins et autres catholiques et par le prestige supérieur que l'affection et la confiance des populations ont conservé, malgré bien des épreuves, à la grandeur française.

Or, les missions religieuses sont incontestablement l'un de nos plus considérables moyens d'influence. Nous avons nos consulats sans doute, et à Dieu ne plaise que nous méconnaissions un seul instant—nous avons pour ce à trop longtemps vécu en Orient—combien nos agents officiels, dont quelques politiciens ignorants, aveugles ou sectaires ont essayé vainement de discuter le mérite et le dévouement, accomplissent dans ces régions une œuvre éminemment patriotique. Nous avons été témoins de leur zèle et de leur énergie pour tout ce qui, de près ou de loin, intéresse soit la politique française, soit nos concitoyens en pays d'Islam, soit les groupes de populations que nous avons le droit et le devoir de protéger. Mais, d'un autre côté, ce serait ne pas savoir le premier mot des hommes et des choses en Orient que de ne pas comprendre et reconnaître que dans ce pays—où la religion quelle qu'elle soit est mêlée à tout, représente la race même et la nationalité, se retrouve dans tous les détails de la vie civile dont elle fait partie substantielle et intégrante,—le concours des missions, de leurs écoles, de leurs hôpitaux, de leur influence, donne à nos agents éloignés de la mère patrie une force incomparable, à laquelle rien ne saurait suppléer, ni se substituer. Je ne crois pas qu'un seul de nos consuls me démente : les missions sont à leurs yeux, comme aux nôtres, l'un des points d'appui les plus solides de leur autorité politique, et toute diminution que ces institutions viendraient à subir dans leurs ressources matérielles comme dans leur ascendant moral serait un coup funeste à nos agents en Orient.

Il faut bien se rendre compte des faits réels et ne pas traiter une pareille question comme s'il s'agissait de théories oreuses et de personnalités vagues. Nos missions sont des êtres parfaitement constitués et qui fonctionnent effectivement par tout le Levant. En Turquie d'Europe, dans l'Asie Mineure et jusque dans la Haute-Asie, en Syrie, en Palestine, en Egypte, dans les îles orientales grecques ou ottomanes, nous avons vu sédéme à leur œuvre démagogique, hospitalière, charitable, ces hommes vaillants qui ne se préoccupent pas de nos affaires intérieures, de nos querelles, de nos systèmes politiques, de la forme du gouvernement, mais qui voient uniquement la grande, la noble, l'impérissable figure de la patrie; énergiques et désintéressés de tout, heureux du bien à faire au nom de la France et par la France, ils enseignent notre langue, ils font connaître les lignes supérieures de notre civilisation; ils la montrent bienveillante aux faibles, utile à ceux qui souffrent, inspirée par les principes d'humanité et de liberté qui sont notre idéal même. Associés à la vie des populations, connaissant leurs besoins, usant des ressources dont ils disposent avec une prévoyance et une opportunité que l'habitude du pays leur suggère, ils sont naturellement et aussi par leur sentiment français les auxiliaires les plus sûrs de nos agents diplomatiques et les ouvriers les plus infatigables et les plus autorisés à la fois de notre renommée et de notre puissance dans tout le bassin de la Méditerranée.

D'autres pays, plus clairvoyants que les détracteurs de nos missions, ne s'y trompent pas et cherchent à se placer à côté d'elles. Il y a là un péril qu'on ne saurait dissimuler. L'Italie, l'Autriche-Hongrie, d'autres encore, s'efforcent de donner à leur politique orientale l'aide efficace d'institutions religieuses, scolaires et hospitalières, et dans la mesure de leurs ressources, ne ménagent pas les sacrifices. Ces divers gouvernements comprennent à merveille les avantages qu'ils peuvent recueillir de semblables alliés. Nous amène à penser qu'ils ne prédent pas nous nuire, et leur concurrence après tout est légitime : mais leurs tentatives, plus ou moins heureuses, ne dé montrent-elles pas mieux que tous les raisonnements du monde l'utilité pratique de nos missions, la haute valeur de l'œuvre que la France poursuit ainsi depuis des siècles puisque nos rivaux se donnent tant de peine pour nous imiter et recueillir à leur tour, s'ils le peuvent, pour leurs intérêts nationaux, les bénéfices que nous avons su acquérir?

N'avons-nous point par conséquent le devoir de maintenir nos positions, d'agrandir le cercle de notre action, sans nous montrer systématiquement hostiles à ce que font les autres, mais en assurant à ce grand organisme français en Orient le premier rang qui n'a jamais cessé de lui appartenir? Il ne s'agit d'ailleurs ni de grosses dépenses, ni d'entreprises aventureuses qui puissent inquiéter notre économie ou notre prudence : la situation est faite, l'outillage est là, les maisons existent, les ouvriers ne manquent pas au travail, les populations sont dévouées; il n'est question que de conserver, d'entretenir, de développer l'état des choses, de pourvoir comme par le passé aux besoins immédiats, au pain quotidien, aux réparations et constructions nécessaires, enfin, il faut bien le dire, aux progrès que doit poursuivre nécessairement une œuvre si considérable qui ne peut rester stationnaire sous peine de déchoir, qui ne peut être diminuée sans que la cause française soit compromise et sans que, par contre-coup, les influences étrangères soient aussitôt favorisées. Nous ne demandons point de prodigalité vaine assurément et nous savons les charges de nos budgets; nous n'ignorons pas que le premier principe de toute bonne administration financière est d'équilibrer ses dépenses avec l'importance de leur objet; mais en nous plaçant à ce point de vue, nous sommes frappés précisément de l'extrême modicité des subventions annuelles qui sont accordées à nos missions en égard à la force morale qu'elles ont pour but de protéger, de maintenir et d'accroître. Nous faisons en réalité fort peu de chose si nous considère les résultats poursuivis et obtenus, et si nous voulions nous en tenir strictement au principe d'équilibre dont nous parlions plus haut, il faudrait augmenter sensiblement les trop faibles sommes que nous attribuons à nos missionnaires. Lorsqu'on a vu, comme nous, sur place, à quel point cet argent est souvent insuffisant, quelles peines ces communautés enseignantes et hospitalières sont réduites à prendre pour ne pas se trouver matériellement inférieures à leur tâche, pour relever des bâtiments presque ruinés, pour subvenir aux difficultés imprévues, pour ne se point obérer quand les ressources manquent, lorsqu'on a assisté à ces luttes perpétuelles de la plus sévère économie avec les nécessités urgentes, on ne peut s'empêcher de regretter amèrement que les moyens d'action soient vraiment si médiocres et qu'on nous ne soyons pas en mesure de fournir à ces dévouements admirables, à ces efforts désintéressés des ressources plus dignes d'une telle entreprise.

En résumé, il y a dans cette affaire deux ordres de considérations : les unes de principe et exclusivement politiques, c'est-à-dire se rattachant de la manière la plus étroite aux intérêts français dans le Levant. Nous n'avons pas sur ce point à revenir sur le devoir qui s'impose à une grande nation comme la nôtre, à une race qui est au premier rang de la civilisation, de faire rayonner au dehors sa puissance morale, de s'assurer partout, et surtout dans le bassin de la Méditerranée, des points de repère, des forces actives, de fermes auxiliaires. L'expansion de notre langue et de nos idées a toujours été et sera toujours l'une des énergies caractéristiques du génie français, une de nos plus glorieuses les plus brillantes à la fois et les plus fécondes. Ce point acquis à la discussion—et il ne sera contesté par aucun homme d'Etat sérieux—nous en venons au second ordre de considérations dont nous parlions tout à l'heure et qui découlent naturellement de ces prémisses, c'est-à-dire aux considérations pratiques. Serait il admissible qu'en présence d'un intérêt patriotique aussi évident, notre gouvernement ne fît pas en état d'y satisfaire, et que des calculs mesquins, une parcimonie blâmée ou des théories hostiles, que Gambetta lui-même, peu suspect assurément de cléricalisme, a nettement condamnées, vinssent paralyser l'œuvre de nos missions? Il nous semble que, comme on dit, poser la question, c'est la résoudre.

Nous sommes donc persuadés que, ainsi d'ailleurs que tous les cabinets successifs en ont exprimé le désir, nos subventions qui grèvent si peu notre budget, seront non seulement maintenues mais augmentées, car plus elles seront fortes, plus nous serons en état de donner à notre action, avec une étendue corrélative, une cohésion, une puissance d'ensemble qui en doubleront la valeur politique. Pour les œuvres pacifiques, comme pour les autres, il convient d'être bien armé, de défendre ses positions et d'en obtenir d'autres. Il y a là pour nous un territoire moral à conserver et nous devons être sur la brèche comme sur nos frontières. La vigilance de nos consuls, l'apparition fréquente de notre pavillon sur les côtes orientales, le labeur de nos missions, tels sont les trois éléments nécessaires à notre politique dans le Levant, à la sécurité et au développement d'un état de choses qui intéresse notre grandeur dans le monde et notre situation diplomatique toute entière. Nous ne déserterons pas cette noble cause et ne faillirons pas à cette tâche.

Un bienfait pour les femmes.—Le Creole Female Tonic est un sûr et prompt remède pour la cure de toutes les affections dont souffre particulièrement le sexe. Il rend la santé si elle est affectée. C'est un fortifiant et un régulateur de premier ordre. Il guérira les cas les plus graves, si anciens qu'ils soient. Il guérit tous les maux qui atteignent les organes.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

La vitalité épuisée par excès de travail ou par maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Leçon de morale civique :

—Elève *Lévellié*, pourriez-vous me dire ce que c'est que le divorce?

Lévellié (huit ans).—Parfaitement, monsieur! C'est quand on se sépare.

—Bien : mais quelle séparation? De corps ou de bien?

L'élève Lévellié, après un moment d'hésitation.—De mal!

Un client entre chez un coiffeur, bavard infatigable, qui le fait asseoir, et, tout en lui nouant la serviette au cou, lui raconte sa dernière reprise, d'entamer la conversation.

Après plusieurs tentatives infructueuses, il ajoute :

—Et comment Monsieur désire-t-il que je lui taille la barbe?

—Sans dire un mot, répond le client.

Entre amis :

—Comment va ton beau-père?

—Ah! je suis bien content! Tu sais qu'il avait toujours une maladie ou deux : des rhumatismes, des palpitations, des névralgies, des coliques. Eh! bien! C'est fini!

—Comment! il est guéri?

—Non, il est mort.

QUE VEUT DIRE CELA?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire :

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'tête, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,
ATLANTA, GEE.

Les enfans en dentition.—Le sirop Delabarre pour la dentition soulage immédiatement les enfans qui souffrent. Quelques gouttes en sont passées sur les gencives calmeront la douleur et diminueront l'enflure de même qu'elles faciliteront le percement des dents sans souffrance. Mères, soignez vos bébés; ne les laissez pas souffrir. 200 doses pour 50 sous.

Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

TÉLÉPHONE ..... 479.

F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Remparts.
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1an

SALTZMAN.—Décédé hier, samedi, 2 avril 1892, à 4.30 heures P. M., à l'âge de 33 ans 7 mois et 8 jours, JOSEPH P. SALTZMAN, natif de Milwaukee, Lne. Les amis et connaissances des familles Saltzman, Herzog, Stoltz, Lemiger, Betzer, Watkins, Bartholomew, Moreau, Schuetzer, Benson et Trisconi, ainsi que les membres de Milneberg Fire Co. No 1, Atlantic Ben. Association et Sampson Lodge No 80 K. O. P., sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 3 avril 1892, à 2 heures P. M. Le convoi partira du Dépôt Pontchartrain, coin Champs Elysées et Decatur, à l'arrivée du train.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service sera célébré mardi prochain, 5 avril 1892, à 8 heures du matin, à l'église de St Augustin, pour repose de l'âme de JOSEPH CORNIBE. Les parents et les amis de la famille sont invités à y assister.

De la part de ses enfants. 3 avril—1f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 juil—

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.—No 104 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 19 mars 1892.—L'élection annuelle de directeurs, qui devront servir pour le terme prochain, aura lieu aux bureaux de cette compagnie, LUNDI, 4 avril prochain, de 11 A. M. à 2 P. M.
J. MONTREUIL,
Secrétaire.
31 mars—au 4 avril 1no

Transfert d'ateliers.

Le soussigné prévient ses nombreux amis et le public en général qu'il a transféré ses ateliers du No 103 rue Bienville au No 93 rue Royale, près Conti.

Les ordres seront promptement remplis. Meilleurs rélérences données pour l'excellence des travaux.

JOHN D. BURGHARDT,
Plombier, ajusteur d'appareils à vapeur et à gaz, et bronzeur. 27 mars—4 Dim

LE NOUVEAU
LOUISIANA JOCKEY CLUB.

MEETING D'HIVER,

Commençant samedi, 9 janvier,

Et continuera ensuite tous les mardis, jeudis et samedis.

Les courses commenceront à 2 heures précises

En cas de renvoi un drapeau sera hissé sur le Crescent Hall à 12:30 heures.
31 déc—31—1 2 jan—mar ven sam

Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET REMPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Dépôt de toutes Spécialités Pharmaceutiques et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 730.
Eau de Minos de L'Enfles $2 00
Crème " par boîte 1 50
Poudre " " 1 50
13sept—1 an Dim Mar Jeu

La Santé c'est la Fortune

LE TRAITEMENT PAR LE DR E. C. WEST DES NERFS ET DU CERVEAU est un specific garanti pour l'Hystérie, les étourdissements, les convulsions, les crises, la névralgie nerveuse, les maux de tête, la prostration nerveuse causée par l'alcool ou le tabac, les insomnies, la prostration mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la mémoire, à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, un abus de nos forces. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. $1 la boîte, six boîtes pour $5 00, envoyées par la malle affranchies sur le reçu du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOITES
Guériront tout cas. Pour chaque commande de six boîtes reçues par nous accompagnée de $5 00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la cure. Les garanties ne seront données que par
R. TUMA, pharmacien, seul agent, No 14 rueda Camp, Nouvelle-Orléans Lne.
1f oct—1an—Ven

2 AVRIL HIER 2 AVRIL

1842 D.H.Holmes 1892

ESTABLISHED 50 YEARS.
The Largest General Dry Goods Store IN THE SOUTH

FANS. LACES. SILKS. GLOVES. RIBBONS. HOSIERY. PICTURES. PARASOLS. TRIMMINGS. PERFUMERY. UMBRELLAS. BLACK GOODS. DRESS GOODS. WHITE GOODS. DRESS MAKING. HANDKERCHIEFS. LADIES SUITS. DRESSES & CLOAKS. LINENS. FLANNELS.

SHOES. BOOTS. TRUNKS. NOTIONS. CORSETS. ART GOODS. JEWELRY. FURNITURE. NOVELTIES. UNDERWEAR. WASH GOODS. STATIONERY. UPHOLSTERY. OPTICAL GOODS. EMBROIDERIES. BOYS CLOTHING. MENS FURNISHINGS. HOUSE FURNISHINGS. CARPETS. CROCKERY.

40 Departments

MAIL ORDERS SOLICITED AND PROMPTLY FILLED
156 Canal, 132-140 Custom House, 14-18 Dauphine, 11-15 Bourbon Sts.
NEW ORLEANS, LA.

DEMAIN, 4 AVRIL,

Commence la 51ème année d'affaires. Nous célébrerons cet événement par une vente spéciale dans chacun des quarante départements ci-dessus mentionnés et la continuerons durant la semaine.

D. H. HOLMES.

J. HASSINGER, Président. J. E. MEHIE, Vice-Président.

RAPPORT TRIMESTRIEL
—DE LA—
Banque d'Epargnes Germania,
NO. 51 RUE DU CAMP,
A la clôture des affaires le 31 mars 1892.

ACTIF.

Actions et bons		$371,216 00
Prêts garantis par propriétés foncières		262,268 75
Prêts à échéances (garanties sur collatéraux)		167,368 02
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		624,703 33
Dépenses courantes et taxes payées		3,738 63
Meubles et installations		1,000 00
Comptant	$215,572 59	
Items comptant	6,213 72	221,786 31
		$1,651,831 04

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	103,579 47
Intérêts acquis	21,848 73
Dû à 5,403 déposants	1,426,362 85
Dividendes non payés	40 00
	$1,651,831 04

Je certifie que le rapport ci-dessus est une copie vraie et correcte de l'état de situation.
G. AD. BLAFFER, Caissier.
Assermenté pardevant moi, ce 31me jour de mars 1892.
W. O. HART, Notaire.
Correct—Attesté
A. VIZARD,
J. E. MERILH.
1er avril—3f

Réclamations d'Assurances et autres.

Le soussigné se charge d'établir et de présenter en bonne forme toutes réclamations pour PERTES MARITIMES, PLUVIALES OU PAR INCENDIE.

Il importe à l'assuré de présenter ses réclamations d'une manière régulière pour éviter les déchéances quelquefois fatales qu'une simple négligence peut entraîner, et aussi pour faciliter un règlement.

Attention donnée aux pertes contestées ainsi qu'à toutes réclamations devant les Cours d'Amirauté des Etats-Unis.

PAUL FOURCHY,
30mars—7f No 3 1/2 rue Carondelet.

Bureau de la Compagnie du New Orleans City and Lake Railroad.—No 102 rue du Canal (deuxième étage) Nlle-Orléans, 27 mars 1892.—A une assemblée régulière du Board de Directeurs, qui a eu lieu le 9 courant, un dividende trimestriel de une livre soixante-quinze cents par action a été déclaré, payable le 4 après le 11 avril 1892.

Le livre de transfert sera fermé à partir du 1er avril jusqu'au 11 courant.
C. W. BREDOW, Secrétaire.
27 mars—jusqu'au 11

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans.—Coin des rues White et Laharpe.—Nlle-Orléans, 24 mars 1892.—A une assemblée mensuelle régulière du Board des Directeurs de cette compagnie qui a eu lieu le 14 courant, un dividende de Deux (2 00) pour cent sur le fonds capital a été déclaré sur ses actions des derniers trois (3) mois payable le 4 après le 4 avril 1892.

Le livre de transfert sera fermé pendant Dix (10) jours avant la date fixée pour le paiement du dividende.

Le Dividende sera payé de 9 h. A. M. à 1 h. P. M.
P. COUGOT, Secrétaire.
25mars—11f

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers,
J. S. LANDRY, Surintendant.
25 oct—sam et dim

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de collecte pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal, 2me District
1er nov90—1 an—mar ven dim

LEON GODCHAUX, Toutes sortes de genres —POUR LE—
81-85 PRINTEMPS
Rue du Canal, SONT PRÊTS. MIEUX QU'AVANT.
Nlle-Orléans, Lne. Plus bas que jamais auparavant.
Notre propre confection a un seul profit, celui de la manufacture.
1er déc 91—1 an—dim mer ven

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. R. Lyman, Prés. G. W. Scott, Vice-Prés. Chas. E. Bliss, Sec.
1er 92—1 an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—
Capital payé de $1,000,000 00
Réserve pour les sauvetages actuelles 3,121,933 47
Surplus net 1,646,781 34
Surplus pour les détenteurs de polices 3,646,781 34
Actif net 5,966,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle-Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser
JAMES PREVOST, Agent.
125 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév—1 an—dim

FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.
Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.
Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.
1er sept 91—1an

SOARDS'
1892—NEW ORLEANS
City Directory
Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la longueur et valeur pour les négocians&c. Envoyez en chercher immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix 06 00
Livre Bleu (Blue Edition) 3 00
Directory Commercial (format de poche) .. 1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans tous les parties des Etats-Unis.
R. SOARDS, Editeur,
6 Commercial Place.
7 mars 92

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aucunement qu'elles sont ajustées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustav E. Westfeldt, L. U. Fabian, Lucien E. Moore, C. M. Berlin, Henry V. Ogden, Secrétaire Résident, LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
13 nov—91—1 an

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1892.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 26 février 1892, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'avril 1892 savoir :

Le Mardi, 19 Avril, A. D. 1892,

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir :

1° Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ci-après désignés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir :

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième, du Cinquième, du Sixième et du Septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite) de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Deux sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième et du Quatorzième, du Seizième et du Dix septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.

Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.

Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.

Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.

Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.

Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.

Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.

Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.

Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.

Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.

Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.

Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.

Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.

Quatorzième District Représentatif, Quatorzième et Dix-septième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Trésorier, un Procureur d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes publics et un Surintendant de l'Education Publique, tous pour le terme de quatre années.

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, un Juge de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier et un Constable pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, un Greffier pour la Cour Civile du District, un Greffier pour la Cour Criminelle du District, un Shérif civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Enregistreur des Transferts de Propriétés et un Annoncateur des Hypothèques, tous pour le terme de quatre années.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale, à sa dernière session régulière tenue en 1890, a adopté certains amendements à la législation de la Constitution de cet Etat lesquels en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés; Attendu que ces amendements ont été indiqués clairement et pleinement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, publiée dans chaque paroisse de cet Etat, à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Ensemble le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit :

Premier Amendement proposé.

BILL DU SENAT NO 110.

Résolution conjointe proposant un amendement à la Constitution pourvoyant à la construction du bâtiment hospitalier de la Ville de la Nouvelle-Orléans même que les bons à prime, en bons de quatre pour cent pourvoyant à une taxe spéciale de deux pour cent pour le paiement de la dette hospitalière de la ville, et exemptant les dits bons de quatre pour cent de toute taxe; et de plus autorisant ladite ville à assumer et payer toutes réclamations non réglées émanant des Directeurs des Ecoles des dites ville et paroisse, qui seraient trouvées être équitablement dues par les dits Directeurs, "approuvée le 8 juillet 1890."

Tous les électeurs votant à la dite élection pour le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots "Pour l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans", et tous les électeurs votant à la dite élection contre le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots "Contre l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans."

Second Amendement proposé.

"RÉSOLUTION CONJOINTE DE LA CHAMBRE NO 21."

Proposant de soumettre aux électeurs de l'Etat un amendement à l'article deux cent vingt sept de la Constitution de 1879, relatif à l'Instruction Publique.

Tous électeurs qui désirent voter pour ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots "Pour l'Amendement à l'Article 229 de la Constitution"; et tous électeurs qui désirent voter contre ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots "Contre l'Amendement à l'